



ACTUARIAL STANDARDS OVERSIGHT COUNCIL CONSEIL DE SURVEILLANCE DES NORMES ACTUARIELLES

Note de service

À : Les 83 signataires individuels de la pétition
Les membres de l'Institut canadien des actuaires
Le Conseil des normes actuarielles

De : Conseil de surveillance des normes actuarielles

Date : Le 3 juin 2011

Objet : **Réponse du Conseil de surveillance des normes actuarielles à la pétition réclamant l'examen par le Conseil de surveillance des normes actuarielles du processus officiel observé dans le cadre de l'adoption des Normes de pratique sur la valeur actualisée des prestations de retraite en cas de rupture du mariage (section 4300)**

1. Introduction

La présente constitue la réponse du [Conseil de surveillance des normes actuarielles](#) (CSNA) à la pétition réclamant l'examen du processus officiel d'adoption des Normes de pratique sur la valeur actualisée des prestations de retraite en cas de rupture du mariage (section 4300) (« la pétition ») – cliquer [ici](#) (en anglais seulement).

Le CSNA a été créé par l'[Institut canadien des actuaires](#) (ICA) à titre d'organisme indépendant pour servir l'intérêt public par le biais de la supervision et de la participation aux activités du [Conseil des normes actuarielles](#) (CNA), qui établit les normes de pratique actuarielles pour les membres de l'ICA. Le CNA est doté d'une [Politique sur le processus officiel d'adoption de normes de pratique](#) (« Politique sur le processus officiel »).

Le CSNA est doté d'une [Politique sur l'examen du processus officiel d'adoption de normes de pratique](#) (« Politique sur l'examen du processus officiel ») pour assurer qu'un processus pertinent est mis en place et tenu à jour afin de permettre aux membres de l'ICA de réclamer l'examen d'une norme de pratique adoptée par le CNA.

Le 16 mars 2011, le CSNA a reçu une pétition signée par 83 Fellows de l'ICA réclamant un examen du processus officiel observé dans le cadre de l'adoption des Normes de pratique sur la valeur actualisée des prestations de retraite en cas de rupture du mariage (section 4300) (NP-RM). Le CSNA a demandé au CNA de lui remettre un rapport énonçant les mesures prises dans le cadre du processus qui a donné lieu à l'adoption de la NP-RM. Le 18 mai 2011, le CSNA a reçu le rapport qui suit de la part du CNA (« rapport du CNA ») :

- (a) [rapport majoritaire du CNA \(17 mai 2011\)](#) (en anglais seulement);
- (b) [réponse aux commentaires précis formulés dans la pétition \(17 mai 2011\)](#) (en anglais seulement);

chairperson/ président

Emilian V. Groch

vice-chairperson/ vice-président

Jacques Valotaire

members/ membres

Bob Baldwin

Gilles Bernier

Bob Christie

Mark R. Daniels

Norma Nielson

Robert T. Rutherford

John Solursh

Jill Wagman

Steven R. Wolff

A. David Pelletier, *ex-officio*

Michel Simard, *ex-officio*

1740-360 Albert
Ottawa Ontario
Canada K1R 7X7

☎ 613.236.8196 [120]

☎ 613.233.4552

✉ secretariat@asoc-csna.ca

www.asoc-csna.ca

- (c) [rapport de dissidence de Michael Banks \(17 mai 2011\)](#) (en anglais seulement);
- (d) [dissidence partielle de Dave Pelletier \(17 mai 2011\)](#) (en anglais seulement).

Conformément à la section 5 de la Politique sur l'examen du processus officiel, le CSNA a tenu une réunion le 27 mai 2011 afin de tirer l'une des conclusions suivantes : a) le processus officiel a été respecté dans l'adoption de la NP-RM conformément à la Politique sur le processus officiel; ou b) le processus officiel n'a pas été respecté dans l'adoption de la NP-RM conformément à la Politique sur le processus officiel.

2. La pétition

La pétition énonce que les signataires ne sont pas convaincus qu'il est dans l'intérêt public d'adopter la NP-RM. La principale responsabilité du CSNA consiste à servir l'intérêt public en exerçant une supervision et en prenant part aux activités du CNA. Par conséquent, le CSNA a supervisé les activités du CNA qui ont trait à l'élaboration de toutes les normes de pratique, y compris la NP-RM, pour assurer que le CNA maintient le devoir de la profession actuarielle envers le public au-delà de ses propres besoins et de ceux des membres de l'ICA. Le CSNA estime que l'adoption de la NP-RM sert l'intérêt public.

La pétition énonce que le CNA ne s'est pas adressé à la Commission de l'expertise devant les tribunaux (CET) pour discuter ou recueillir des renseignements touchant les préoccupations de la CET au sujet des exposés-sondages sur les modifications proposées à la NP-RM. La section 4 du rapport du CNA énonce clairement les nombreuses mesures prises par le CNA pour discuter avec la CET des modifications proposées à la NP-RM et des activités de communication qui se sont déroulées avec les membres de l'ICA, y compris les membres de la CET.

La pétition énonce que les exposés-sondages et la NP-RM ne comprenaient pas ou ne faisaient pas mention de la vérification complète des conséquences relatives aux hypothèses prescrites. Il n'existe pas de protocole qui n'a pas été respecté en ce qui touche la vérification dans le cas de la NP-RM.

3. Réponse du CSNA à la pétition

Le CSNA a conclu que le processus officiel a été respecté dans l'adoption de la NP-RM conformément à la Politique sur le processus officiel d'adoption de normes de pratique du CNA.